Nations Unies A/59/578

Assemblée générale

Distr. générale
26 novembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 108 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport indique les ajustements à apporter aux crédits ouverts pour tenir compte des variations des paramètres du calcul initial, des dépenses imprévues et extraordinaires et des nouveaux mandats qu'il y a eu lieu de considérer dans le présent rapport selon les arrangements approuvés par l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session.

Aux chapitres des dépenses, le montant révisé des ressources nécessaires s'élève à 3 351 100 000 dollars, soit 172 millions de dollars de plus que les crédits approuvés en juin 2004 (et 190,3 millions de dollars de plus que les crédits initialement approuvés en décembre 2003). Aux chapitres des recettes, les montants prévus s'élèvent à 424,7 millions de dollars, soit une augmentation de 9,4 millions de dollars. Par conséquent, le montant net des crédits nécessaires s'élève au total à 2 926 400 000 dollars, soit une augmentation de 162,5 millions de dollars.

* Le présent rapport, qui est soumis à la date prévue, a été établi sur la base des données disponibles à ce jour.

04-62448 (F) 061204 071204

I. Introduction

1. Le premier rapport sur l'exécution du budget-programme, qui est présenté pendant la première année de l'exercice biennal, a principalement pour objet de faire apparaître les ajustements requis par suite des fluctuations des taux d'inflation et des taux de change, ainsi que les modifications apportées aux coûts standard utilisés pour calculer le montant initial des crédits à ouvrir. Ce rapport est établi comme suite à une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[1] que l'Assemblée générale a faite sienne à sa trente-deuxième session.

2. On a également tenu compte des nouveaux mandats approuvés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité après l'adoption du budget-programme, des dépenses imprévues et extraordinaires qui n'ont pu être reportées à la deuxième année de l'exercice biennal ainsi que des décisions des organes délibérants qu'il y a lieu d'examiner dans le contexte du rapport sur l'exécution du budget-programme.

3. Les chiffres à partir desquels le montant net majoré de 2 926 400 000 dollars a été calculé sont récapitulés ci-après :

	Montant initial des crédits ouverts[a]	*Prévisions révisées*	*Augmentation*	
	(en milliers de dollars É.-U.)		*(en pourcentage)*	
Dépenses	3 179 196,1	3 351 149,6	171 953,5	5,4
Recettes	415 340,5	424 747,3	9 406,8	2,3
Montants nets	2 763 855,6	2 926 402,3	162 546,7	5,9

[a] Voir résolutions 58/271 A et B et 58/295.

4. On trouvera ci-dessous dans les sections C à F l'explication des modifications des hypothèses de coût prises en compte aux fins du calcul du montant initial des crédits ouverts. Les tableaux et annexes ci-après indiquent non seulement ces hypothèses de coût, mais aussi les révisions proposées pour l'exercice biennal 2004-2005 et leurs incidences, par chapitre du budget, par lieu d'affectation et par principal objet de dépense :

a) Tableau 1. Taux de change et d'inflation utilisés pour déterminer le montant initial des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2004-2005, et taux proposés dans le présent rapport;

b) Tableau 2. Informations sur les coefficients d'ajustement ayant initialement servi à déterminer les traitements des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, les coefficients effectifs fixés pour l'année 2004 par la Commission de la fonction publique internationale et les taux révisés proposés pour 2005;

c) Tableau 3. Taux de change (par rapport au dollar des États-Unis) effectifs utilisés pour les opérations de l'ONU dans les différents lieux d'affectation durant les 11 premiers mois de 2004;

d) Tableau 4. Données sur les ajustements au coût de la vie ayant servi à déterminer le montant initial des crédits à ouvrir pour l'exercice biennal 2004-2005 en ce qui concerne les traitements des agents des services généraux et des catégories apparentées, les ajustements effectivement opérés en 2004 et les prévisions révisées pour 2005;

e) Annexe I.A. Modifications prévues des estimations budgétaires par chapitre : ventilation par facteur de variation;

f) Annexe I.B. Modifications prévues des estimations budgétaires par lieu d'affectation : ventilation par facteur de variation;

g) Annexe II. Montant estimatif des augmentations ou des diminutions des crédits requis, par chapitre du budget et par principal objet de dépense;

h) Annexe III. Montant estimatif des augmentations ou des diminutions des crédits requis pour les activités financées en commun et les mesures de sécurité interorganisations, ventilées par facteur de variation;

i) Annexe IV. État au 30 septembre 2004 des dépenses engagées au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2004-2005.

5. Dans sa résolution 58/270 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a réaffirmé que le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies devait porter sur l'ensemble de l'Organisation et prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-neuvième session, des progrès accomplis dans sa mise en place à l'échelle du Secrétariat. L'additif au présent rapport décrit les progrès qui ont été faits au cours des deux derniers exercices biennaux pour rendre le système plus largement accessible et développer son utilisation et donne un aperçu des améliorations que l'on a entrepris d'apporter à cette application.

II. Chapitres des dépenses

6. L'évolution des variables mentionnées ci-dessus devrait provoquer une augmentation de 171 953 500 dollars du montant des dépenses et porter celles-ci à 3 351 149 600 dollars pour l'exercice biennal. Ces chiffres se décomposent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Crédits initialement	3 160 860,3	Résolution 58/271 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003
Crédits additionnels	18 335,8	Résolution 58/295 de l'Assemblée générale, en date du 18 juin 2004
Budget-programme :	3 179 196,1	
a) Dépenses imprévues et extraordinaires	7 445,7	Dépenses concernant la paix et la sécurité, la Cour internationale de Justice et les mesures de sécurité interorganisations, conformément à la résolution 58/273

b) Décisions des organes directeurs, missions politiques spéciales comprises	40 597,7	
c) Modifications des hypothèses budgétaires		
Modification des taux de change	79 431,9	Sur la base des taux de change utilisés pour les opérations de l'ONU
Modification des hypothèses concernant l'inflation	32 814,0	Sur la base des indices des prix à la consommation, des coefficients d'ajustement promulgués et des ajustements effectifs au coût de la vie
Ajustement des coûts salariaux standard	3 063,4	Sur la base des traitements effectivement versés, des dépenses communes de personnel et des contributions du personnel
Vacances de postes	8 600,8	Sur la base des vacances effectives
Montant total révisé	**3 351 149,6**	

7. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a établi, ou doit bientôt établir, des prévisions de dépenses révisées et des états des incidences sur le budget-programme des projets de résolution examinés par les grandes commissions. Les montants correspondants font l'objet d'autres documents que celui-ci mais ils seront révisés de manière à tenir compte des paramètres budgétaires que l'Assemblée générale approuvera lors de l'examen du présent rapport et, sous réserves des décisions de l'Assemblée, ils auront un effet sur le niveau général des crédits révisés.

8. Au paragraphe 36 de sa résolution 58/270, l'Assemblée générale a décidé de reporter à une date ultérieure l'ouverture des crédits au titre du Corps commun d'inspection pour 2005. En conséquence, le présent rapport fait apparaître les ajustements apportés aux crédits approuvés pour le Corps commun pour 2004 au titre de la réévaluation des coûts mais ne donne pas d'indications sur les crédits qui lui ont été alloués pour 2005 ou sur les ajustements apportés à ces crédits.

A. Dépenses imprévues et extraordinaires (augmentation : 7 445 700 dollars)

9. Par sa résolution 58/273 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général, à contracter des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, étant entendu que cet assentiment ne serait pas nécessaire pour des engagements inférieurs à 8 millions de dollars par an dont le Secrétaire général aurait attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité, pour les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aurait attesté qu'ils ont trait aux dépenses visées à l'alinéa b) du paragraphe 1 de la résolution, ni pour les engagements, d'un maximum de 500 000 dollars, dont le Secrétaire général aurait attesté qu'ils ont trait aux mesures de sécurité interorganisations.

10. Des engagements d'un montant de 7 445 700 dollars ont été contractés en vertu de cette résolution, comme suit :

a) Engagements dont le Secrétaire général atteste qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité : 7 337 800 dollars;

b) Engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice atteste qu'ils ont trait à des dépenses imprévues de la Cour : 103 700 dollars;

c) Engagements afférents aux mesures de sécurité interorganisations : 4 200 dollars.

11. Les dépenses en question, qui concernent les chapitres 1, 3, 7, 24 et 31 du budget-programme, sont indiquées ci-après (tous les montants sont exprimés en dollars des États-Unis).

1. Maintien de la paix et de la sécurité (7 337 800 dollars)

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble (664 800 dollars)

	Dollars É.-U.
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la paix et la sécurité	664 800

Chapitre 3. Affaires politiques (3 659 700 dollars)

	Dollars É.-U.
Représentant personnel du Secrétaire général pour le règlement du différend frontalier entre le Guyana et le Venezuela	100 600
Conseiller et médiateur pour le différend territorial entre la Guinée équatoriale et le Gabon	522 800
Équipe de travail interdépartementale pour le Soudan	318 800
Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Éthiopie et l'Érythrée	654 700
Conseiller spécial du Secrétaire général pour Haïti	301 500
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	970 800
Conseiller spécial du Secrétaire général pour les questions relatives à l'Amérique latine	23 500
Conseiller spécial pour la prévention du génocide	520 100
Conseiller spécial du Secrétaire général pour la péninsule coréenne	246 900
Total	**3 659 700**

Chapitre 24. Droits de l'homme (3 013 300 dollars)

	Dollars É.-U.
Commission d'enquête pour la Côte d'Ivoire	743 300
Commission d'enquête pour le Darfour	2 270 000
Total	**3 013 300**

2. Dépenses imprévues de la Cour internationale de Justice

Chapitre 7. Cour internationale de Justice (103 700 dollars)

12. En application des dispositions du sous-alinéa i) de l'alinéa b) du paragraphe 1 de la résolution 58/273 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2004-2005 et conformément au Statut de la Cour internationale de Justice et à la résolution 48/252 A du 26 mai 1994 de l'Assemblée générale, des dépenses additionnelles seront encourues en 2004 pour la désignation de juges ad hoc dans les affaires suivantes (en dollars des États-Unis) :

Requête dans l'affaire Avena et autres ressortissants mexicains (*Mexique* c. *États-Unis d'Amérique*)	79 500
Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (*Herzégovine* c. *Serbie-et-Monténégro*)	3 500
Affaire relative à la licéité de l'emploi de la force (*Serbie-et-Monténégro* c. *Canada*)	1 500
Affaire relative à certains biens (*Liechtenstein* c. *Allemagne*)	8 700
Affaire relative à la licéité de l'emploi de la force (*Serbie-et-Monténégro* c. *Belgique*)	1 500
Affaire relative à la licéité de l'emploi de la force (*Serbie-et-Monténégro* c. *Italie*)	1 500
Affaire relative à la licéité de l'emploi de la force (*Serbie-et-Monténégro* c. *Pays-Bas*)	1 500
Affaire relative à la licéité de l'emploi de la force (*Serbie-et-Monténégro* c. *Portugal*)	1 500
Affaire relative à la licéité de l'emploi de la force (*Serbie-et-Monténégro* c. *Royaume-Uni*)	1 500
Affaire relative à la licéité de l'emploi de la force (*Serbie-et-Monténégro* c. *France*)	1 500
Affaire relative à la licéité de l'emploi de la force (*Serbie-et-Monténégro* c. *Allemagne*)	1 500
Total	**103 700**

3. Mesures de sécurité interorganisations

Chapitre 31. Activités administratives financées en commun (4 200 dollars)

13. En application de la section IV de la résolution 36/235 du 18 décembre 1981 et de la résolution 58/273 de l'Assemblée générale, des dépenses ont été engagées pour les mesures de sécurité interorganisations, à savoir la quote-part de l'ONU dans l'affrètement de l'avion qui a évacué le personnel de Côte d'Ivoire en novembre 2004.

B. Décisions des organes directeurs (augmentation : 40 597 700 dollars)

14. Cet élément recouvre des dépenses afférentes au renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies, au Bureau du Président de l'Assemblée générale et à la tenue d'une réunion du Conseil de sécurité à Nairobi. Les montants sont indiqués ci-après (en milliers de dollars des États-Unis) :

Renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies	39 745,3
Bureau du Président de l'Assemblée générale	815,0
Réunion du Conseil de sécurité à Nairobi	37,4
Total	**40 597,7**

1. Renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies (39 745 300 dollars)

Chapitre 33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

15. Dans son rapport sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies (A/58/756), le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale des mesures qui avaient été prises pour renforcer la sécurité et la sûreté des locaux des Nations Unies, et demandé des crédits pour une première série de nouvelles mesures nécessaires d'urgence portant essentiellement sur des améliorations à apporter aux installations de sécurité. Il a également indiqué qu'une deuxième série de propositions supplémentaires visant à compléter les dispositions liées au renforcement de la sécurité seraient présentées à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-neuvième session. Au paragraphe 5 de la résolution 58/295 du 18 juin 2004, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses jusqu'à concurrence de 38 033 200 dollars pour financer ces projets d'infrastructure.

16. La deuxième série de propositions supplémentaires est actuellement examinée par l'Assemblée générale. Les progrès accomplis dans l'exécution des projets d'infrastructure autorisés par la résolution 58/295 ont fait l'objet d'un compte rendu détaillé lors de cet examen (A/59/365 et Corr.1 et A/59/365/Add.1 et Corr.1). Les paramètres budgétaires actualisés incorporés dans le présent rapport ont été appliqués aux ressources initialement autorisées pour ces projets, ce qui donne un montant de 39 745 300 dollars pour les prévisions révisées. En conséquence, il est proposé d'ouvrir un crédit d'un montant équivalent au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) pour ces projets en cours d'exécution.

2. Bureau du Président de l'Assemblée générale (815 000 dollars)

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble

17. Dans l'annexe à sa résolution 58/126 du 19 décembre 2003, l'Assemblée générale a décidé que les ressources en personnel et autres moyens d'appui du

Bureau du Président de l'Assemblée seraient étoffés dans les limites des ressources existantes afin de renforcer son autorité et son rôle. En outre, elle a décidé que cinq postes supplémentaires seraient créés pour compléter l'appui actuel, dont trois seraient pourvus sur une base annuelle, après consultations avec le nouveau Président, à compter de la cinquante-neuvième session.

18. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour mettre des bureaux provisoires et autres moyens d'appui à la disposition du Président élu de l'Assemblée, dans les limites des ressources existantes, à compter de la cinquante-neuvième session.

19. Dans l'état qui a été publié avant l'adoption de la résolution susmentionnée au sujet des incidences de celle-ci sur le budget-programme (A/58/643), il était indiqué que les dépenses additionnelles qui en résulteraient pour l'exercice biennal 2004-2005 s'élèveraient à 948 000 dollars. On ajoutait que tout serait mis en oeuvre pour que ces coûts soient absorbés dans le cadre des prévisions budgétaires. Il serait rendu compte à l'Assemblée générale des coûts effectifs et prévus au titre des demandes formulées dans le projet de résolution dans le premier rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2004-2005.

20. En ce qui concerne les cinq postes institués par l'Assemblée, deux postes vacants et disponibles (1 P-3 et 1 P-4) ont pu être identifiés au sein du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Ces postes ne donneront donc pas lieu à des dépenses supplémentaires. Pour les trois postes restants [1 D-2, 1 D-1 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)], il n'a pas été possible de trouver des postes vacants. En conséquence, il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 815 000 dollars au chapitre premier du budget (Politique, direction et coordination d'ensemble) pour l'exercice biennal 2004-2005. S'agissant des bureaux provisoires et autres moyens d'appui mis à la disposition du Président élu de l'Assemblée générale, les dépenses correspondantes seraient couvertes par les ressources existantes.

3. Réunion du Conseil de sécurité à Nairobi (37 400 dollars)

Chapitre 3. Affaires politiques (20 900 dollars)
Chapitre 29D. Bureau des services centraux d'appui (16 500 dollars)

21. En vertu du paragraphe 3 de l'Article 28 de la Charte des Nations Unies et conformément à sa résolution 1569 (2004) du 26 octobre 2004, le Conseil de sécurité a décidé de tenir les 18 et 19 novembre 2004 des réunions à Nairobi afin d'examiner la situation au Soudan et les autres efforts de paix menés dans la région avec des représentants de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

22. À ce titre, il a été convenu que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique assurerait le transport des membres du Conseil de sécurité et d'un représentant supplémentaire et que l'indemnité journalière de subsistance des membres serait à la charge des représentants respectifs, les frais occasionnés par l'organisation des réunions à Nairobi étant à la charge de l'Organisation.

23. Des services et ressources seraient fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi, mais on s'efforce de trouver des ressources complémentaires, notamment pour couvrir les frais de voyage et frais connexes liés au service complet des

réunions du Conseil de sécurité. On estime que les frais à prévoir s'élèvent à 37 400 dollars, au titre des chapitres 3, Affaires politiques (20 900 dollars) et 29D, Bureau des services centraux d'appui (16 500 dollars).

24. Ces ressources ont trait aux frais de voyage des gardes du corps des membres du Conseil de sécurité, aux mesures de sécurité supplémentaires déjà appliquées à Nairobi, aux frais de transport locaux et aux frais de voyage des responsables du Secrétariat assurant les services fonctionnels.

25. En conséquence, les crédits correspondants sont demandés au titre du chapitres 3, Affaires politiques (20 900 dollars) et du chapitre 29D, Bureau des services centraux d'appui (16 500 dollars).

C. Fluctuation des taux de change (augmentation : 79 431 900 dollars)

26. Pour la réévaluation des coûts, on peut se fonder soit sur la moyenne des taux de change opérationnels appliqués depuis le début de l'exercice biennal (méthode de la moyenne), soit sur le taux de change en vigueur au moment de la réévaluation (taux de change le plus récent). On se rappellera que, dans son rapport pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé qu'aux fins de l'établissement du budget, les prévisions concernant les taux de change opérationnels soient fondées sur une moyenne plutôt que sur le dernier taux de change disponible[2]. Le Secrétaire général avait indiqué qu'il n'était pas souhaitable de déterminer à l'avance s'il fallait utiliser la méthode consistant à établir une moyenne ou celle consistant à se fonder sur le dernier taux de change disponible pour la formulation du budget et la réévaluation des coûts, et qu'il faudrait en décider au moment de chaque réévaluation. Cette conclusion a été communiquée à l'Assemblée générale et approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[3], qui a estimé que le Secrétaire général devrait utiliser les taux de change qui permettraient l'estimation la plus basse. Dans le présent rapport sur l'exécution du budget, on a utilisé les taux de change appliqués pour les opérations de l'ONU de janvier à novembre 2004 et le taux appliqué en novembre pour les opérations à réaliser en décembre 2004. Pour 2005, on a appliqué pour chaque lieu d'affectation soit les taux de change opérationnels moyens enregistrés jusqu'à présent au cours de l'exercice biennal (méthode de la moyenne), soit le taux de novembre (taux de change le plus récent), de manière à obtenir l'estimation la plus basse pour chaque lieu d'affectation en ce qui concerne les ressources nécessaires en monnaie locale. Les ajustements à opérer en fonction de ce qui se sera passé effectivement en 2005 figureront dans le second rapport sur l'exécution du budget.

27. L'augmentation de 79,4 millions de dollars tient à ce que, dans un certain nombre de cas, le dollar des États-Unis s'est encore affaibli, s'agissant des taux opérationnels appliqués en 2004, par rapport aux taux utilisés dans les ouvertures de crédits initiales. Dans le cas du franc suisse, on a appliqué pour 2004 le taux moyen effectivement enregistré entre janvier et novembre, soit 1,255 franc suisse par dollar, alors que l'hypothèse retenue dans les ouvertures de crédits initiales était de 1,359 franc suisse par dollar. Pour 2005, le taux moyen de 1,255 enregistré en 2004 a été utilisé dans le rapport sur l'exécution du budget. Cette modification a entraîné une augmentation des ressources nécessaires de 54,9 millions de dollars. La figure 1

montre l'évolution du franc suisse par rapport au dollar au cours de la période allant de janvier à novembre 2004.

Figure 1
Évolution du taux de change du franc suisse par rapport au dollar des États-Unis, 2004

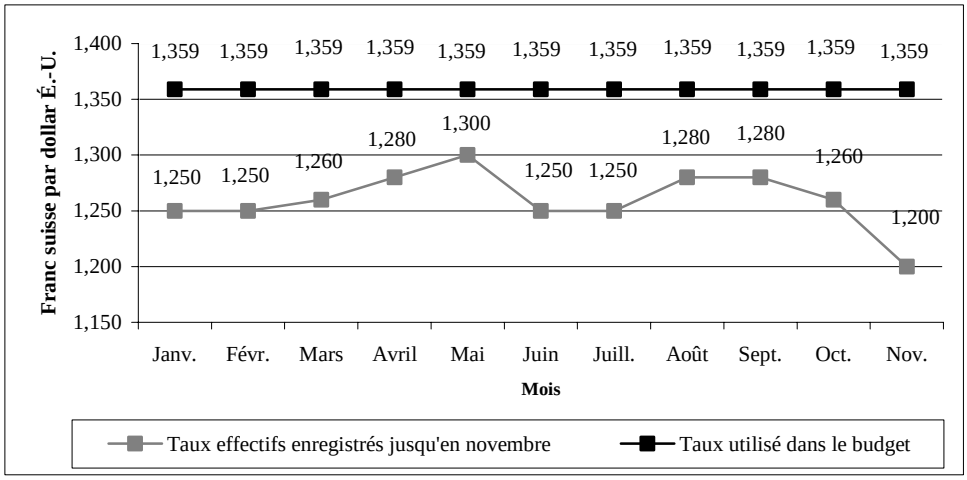

28. En ce qui concerne l'euro, la moyenne des taux enregistrés en 2004 est de 0,813 euro par dollar, alors qu'on avait retenu l'hypothèse d'un taux de 0,901 dans les ouvertures de crédits initiales. Pour 2005, le taux moyen de 0,813 enregistré en 2004 a été utilisé dans le rapport sur l'exécution du budget. Il en ressort une augmentation de 15,6 millions de dollars. La figure 2 montre l'évolution de l'euro au cours de la période allant de janvier à novembre 2004.

Figure 2
Évolution du taux de change de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, 2004

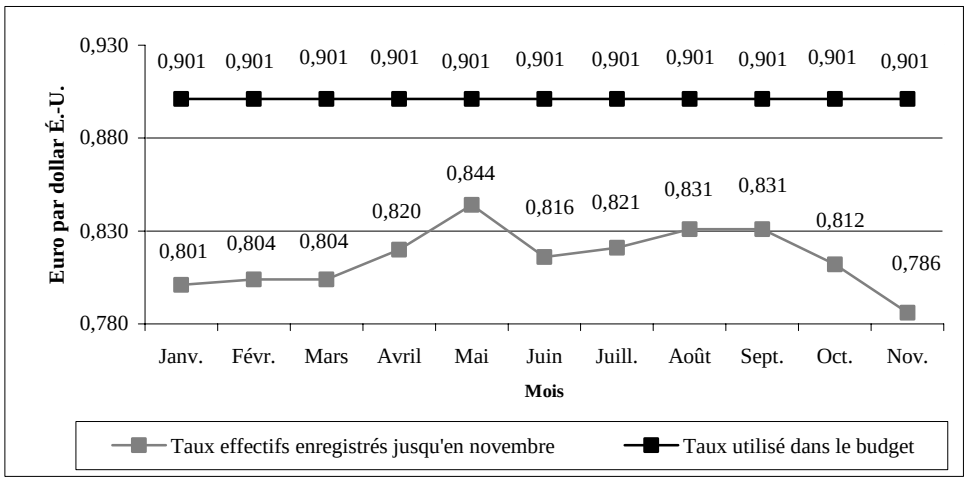

29. En ce qui concerne le peso chilien, la moyenne des taux enregistrés en 2004 est de 610,583 pesos par dollar, alors qu'on avait retenu l'hypothèse d'un taux de 698,833 dans les ouvertures de crédit initiales. Pour 2005, le taux moyen de 610,583 enregistré en 2004 a été utilisé dans le rapport sur l'exécution du budget. Il en ressort une augmentation de 8,1 millions de dollars. La figure 3 montre l'évolution du peso au cours de la période allant de janvier à novembre 2004.

Figure 3
Évolution du taux de change du peso chilien par rapport au dollar des États-Unis, 2004

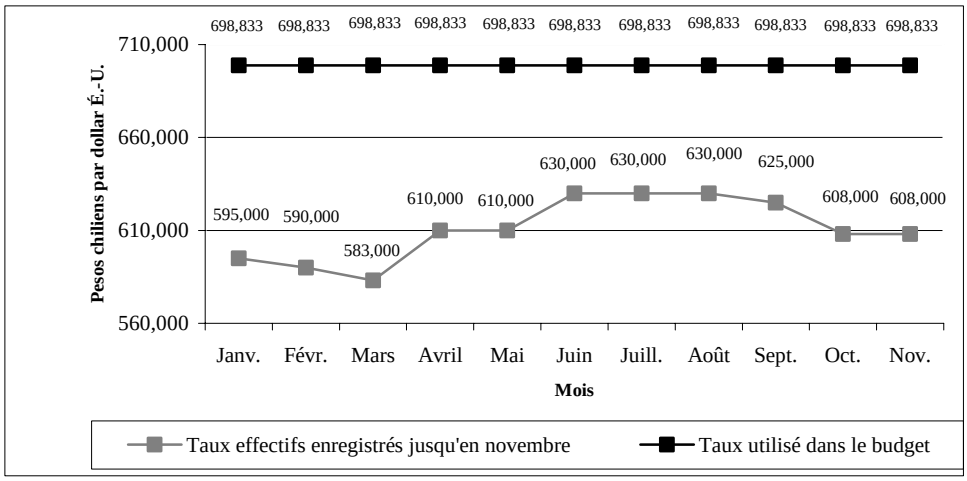

30. Outre les ajustements requis pour le franc suisse, l'euro et le peso chilien, l'évolution du baht a entraîné une augmentation des ressources nécessaires de 1,4 million de dollars, et celle des autres monnaies une réduction nette d'environ 0,6 million de dollars. On trouvera aux tableaux 1 et 3 l'évolution des taux de change appliqués pour les opérations des Nations Unies dans tous les lieux d'affectation. Ces tableaux indiquent les taux de change effectifs pour les opérations jusqu'en novembre 2004, le taux retenu dans l'ouverture de crédit initiale et le taux retenu aux fins du présent rapport. Les ajustements à opérer en fonction de ce qui se sera passé effectivement en 2005 figureront dans le second rapport sur l'exécution du budget.

D. Inflation (augmentation : 32 814 000 dollars)

31. On trouvera dans les tableaux 1, 2 et 4 les taux d'inflation révisés pour tous les objets de dépense. Ces taux révisés sont fondés sur les coefficients d'ajustement annoncés et sur les données les plus récentes concernant les indices des prix à la consommation ainsi que l'évolution des ajustements au coût de la vie.

32. En ce qui concerne les objets de dépense autres que les postes, les taux révisés tiennent principalement aux ajustements visant à compenser l'inflation dans la plupart des lieux d'affectation. Toutefois, il convient d'effectuer un ajustement de 1,1 million de dollars des taux révisés applicables aux objets de dépense autres que

les postes à Nairobi; ce chiffre comprend les augmentations des coûts dus à l'inflation au titre des contrats d'entretien des locaux. Les ajustements tiennent également à l'augmentation des coûts dus à l'inflation à New York et à Vienne au titre des services collectifs de distribution. À New York, la révision des taux entraîne un ajustement global de 6 millions de dollars. Ce montant comprend la part inscrite au budget ordinaire des coûts d'assurance contre les actes de malveillance couvrant le personnel des organismes des Nations Unies employé dans des lieux d'affectation où la sécurité est renforcée. Ces coûts sont inscrits au budget et comptabilisés en chiffres bruts au chapitre 31, Activités administratives financées en commun. Les primes d'assurance ont progressivement augmenté au cours des trois dernières années, compte tenu de la nécessité de fournir une couverture appropriée alors que l'on assiste à une constante aggravation des risques et des menaces auxquels font face le personnel des Nations Unies et le personnel associé, en particulier le personnel affecté sur le terrain. Les coûts pour l'exercice en cours, qui ont augmenté de 65 % par rapport à l'exercice biennal précédent, ont été approuvés, mais le renouvellement du contrat avec les assureurs en décembre 2003 s'est soldé par une nouvelle augmentation des primes de 25 % en moyenne, par rapport aux coûts prévus au moment de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. Le montant brut des ressources supplémentaires requises du fait des augmentations des primes d'assurance contre les actes de malveillance est estimé à 3,1 millions de dollars, dont 1,1 million à la charge de l'Organisation des Nations Unies, soit 0,4 million à prélever sur le budget ordinaire et 0,7 million à prélever sur les budgets des opérations de maintien de la paix et des tribunaux, selon qu'il convient. L'augmentation nette (6 983 900 dollars) imputable à l'inflation concerne tous les objets de dépense autres que les postes, dans tous les lieux d'affectation.

33. Les coefficients révisés de l'indemnité de poste utilisés dans le présent rapport font apparaître des mouvements inflationnistes dans un certain nombre de lieux d'affectation, tenant compte des informations actualisées sur le coût de la vie, notamment des enquêtes comparatives sur le coût de la vie qui ont été effectuées ou dont les résultats ont été appliqués après l'approbation, en décembre 2003, du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005. Une enquête sur le coût de la vie qui a été effectuée à Addis-Abeba en octobre 2003 a fait passer le coefficient de 26,3 à 33,7 à partir du 1er mai 2004. Une enquête sur le coût de la vie qui a été effectuée à Beyrouth en février 2004 a fait passer le coefficient de 39,0 à 43,6 à partir du 1er juillet 2004. À New York, le coefficient est passé de 53,9 à 60,7 à partir du 1er septembre 2004. Ces révisions des coefficients de l'indemnité de poste applicable à Addis-Abeba, Beyrouth et New York entraînent respectivement des ajustements de 4,8 millions, 1 million et 8,8 millions de dollars par rapport aux taux d'inflation prévus lors de l'ouverture de crédits initiale. À Genève, le montant révisé des ressources nécessaires s'élève à 5,2 millions de dollars, une enquête effectuée sur 12 mois ayant entraîné une modification du coefficient de l'indemnité de poste à partir d'août 2004. Les coefficients de l'indemnité de poste applicable à la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur pour tous les lieux d'affectation sont indiqués au tableau 2. Le montant total des ressources nécessaires en raison de l'inflation pour cette catégorie, pour tous les lieux d'affectation, s'élève à 21 259 700 dollars.

34. Pour ce qui est des agents des services généraux et des catégories apparentées, le montant révisé des ressources requises reflète le coût réel des ajustements au titre

du coût de la vie entrés en vigueur en 2004 et les prévisions pour 2005, fondées sur les informations les plus récentes. Le montant total des ressources nécessaires s'élève à 3 637 700 dollars, représentant principalement des ajustements de 1,6 million de dollars pour Addis-Abeba et 1,7 million de dollars pour Bangkok, entrés en vigueur à compter du 1er janvier et du 1er avril 2004, respectivement, et fondés sur les résultats des enquêtes sur les salaires pratiqués dans ces deux villes.

35. Le montant total des ouvertures de crédit supplémentaires découlant des pressions inflationnistes s'élève à 32 814 000 dollars, pour tous les objets de dépense, y compris les contributions du personnel; le montant requis à cette dernière rubrique, soit 932 700 dollars, serait compensé par une augmentation équivalente des recettes provenant des contributions du personnel au chapitre premier des recettes.

E. Modifications à apporter aux coûts standard (augmentation : 3 063 400 dollars)

36. Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux coûts standard reflètent l'effet net des variations des coûts salariaux, des dépenses communes de personnel et des taux de contribution du personnel. Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux coûts salariaux standard pour 2004 sont fondées sur les moyennes effectivement enregistrées jusqu'à présent pendant l'exercice biennal, par catégorie et par classe pour chaque lieu d'affectation. Les projections pour 2005 sont fondées sur les tendances de 2004. L'augmentation nette de 1,9 million de dollars tient au fait que les coûts moyens des salaires nets de base sont légèrement plus élevés que ce qui avait été prévu au moment de déterminer le montant initial des crédits à ouvrir.

37. Les dépenses communes de personnel sont budgétisées sur la base d'un pourcentage donné des traitements nets pour chaque lieu d'affectation. Elles ont trait aux indemnités et prestations, ainsi qu'aux frais liés à la nomination et à la mutation des fonctionnaires et à leur cessation de service, et sont calculées en fonction de l'évolution réelle des traitements pour tous les lieux d'affectation au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale concernant la prime de mobilité et de sujétion, les versements à la cessation de service, la prime de risque et l'indemnité pour frais d'études ont été incorporées dans ces ajustements globaux conformément à la pratique établie en la matière. Une augmentation nette de 1,2 million de dollars au titre des dépenses communes de personnel est prévue en raison des ajustements apportés aux taux, dans tous les lieux d'affectation.

38. Les modifications indiquées ci-dessus comprennent des modifications des contributions du personnel entraînant une augmentation des dépenses de 1 638 100 dollars, compensée par une augmentation équivalente des recettes provenant des contributions du personnel, prise en compte dans les modifications indiquées au chapitre premier des recettes.

F. Taux de vacance (augmentation : 8 600 800 dollars)

39. Dans sa résolution 58/270, l'Assemblée générale a décidé qu'un taux de vacance de 5,5 % pour les postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur servirait de base pour le calcul du budget pour l'exercice biennal 2004-2005. En appliquant ce taux aux postes stables, et un taux de 50 % aux postes nouveaux, on obtient pour le calcul du budget un taux de vacance de 6,1 % pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur. Le taux de vacance effectif ne sera connu qu'en fin d'exercice biennal, mais pour 2004, le taux de vacance constaté dans la réalité pour les fonctionnaires de cette catégorie est de 5,5 %. L'expérience des exercices biennaux antérieurs donne à penser qu'on peut s'attendre à voir ce taux diminuer encore pendant la deuxième moitié de l'exercice biennal. Les ajustements à ce stade, qui sont modestes, entraînent une augmentation de 4,1 millions de dollars correspondant au taux de vacance constaté en 2004, et une augmentation de 4,5 millions de dollars pour 2005, l'hypothèse étant que le taux de vacance constaté serait le même qu'en 2004 et ne connaîtrait pas de nouvelle diminution pendant la période restant à courir de l'exercice biennal. Les ajustements pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur s'entendent contributions du personnel comprises, ce qui représente une augmentation des dépenses de 1,3 million de dollars, compensée par une augmentation équivalente des recettes provenant des contributions du personnel, prise en compte dans les modifications indiquées au chapitre premier des recettes.

40. Pour ce qui est des agents des services généraux et des catégories apparentées, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 58/270, qu'un taux de vacance de 3,8 % servirait de base pour le calcul du budget pour l'exercice biennal 2004-2005. Au paragraphe 25 de la même résolution, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de suspendre la procédure de recrutement aux nouveaux postes vacants de la catégorie des services généraux pour l'exercice biennal 2004-2005, sauf pour le personnel des services de sûreté et de sécurité et les assistants d'édition (opérateurs de traitement de texte) dans les fonctions linguistiques, et de lui rendre compte des progrès accomplis et des effets de ces mesures dans le contexte de ses rapports sur l'exécution du budget. En appliquant ce taux aux postes stables, et un taux de 35 % aux postes nouveaux, on obtient pour le calcul du budget un taux de vacance de 3,9 % pour les agents des services généraux et les catégories apparentées. À ce jour, le taux de vacance de 2004 a été de 3,2 % pour ces catégories de fonctionnaires.

41. La suspension du recrutement aux nouveaux postes vacants de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées a entraîné une augmentation progressive du taux de vacance constaté. Le taux de vacance de 2,2 % constaté en janvier 2004 est progressivement passé à 3,9 % en octobre, soit un taux moyen de 3,2 % pour l'année. Le taux constaté jusqu'à présent est en deçà du taux de 3,9 %. retenu pour le calcul du budget. Toutefois, en raison de la suspension du recrutement pour cette catégorie de fonctionnaires et de l'effet de cette mesure sur les taux de vacance, il serait prématuré au stade présent d'ajuster le taux de vacance retenu pour le calcul du budget pour l'exercice biennal pour la catégorie des agents des services généraux et les catégories apparentées. Si un ajustement, se révélait nécessaire, il serait effectué sur la base des informations disponibles lors de l'établissement du second rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal

2004-2005. En conséquence, le présent rapport ne propose aucun ajustement pour ces catégories de fonctionnaires.

42. La figure 4 montre l'augmentation mensuelle progressive des taux de vacance pour les agents des services généraux. Des consultations avec les départements et bureaux ont mis en évidence des difficultés croissantes dans l'application des programmes de travail prévus par suite de la suspension du recrutement pour cette catégorie de fonctionnaires. On continuera de suivre de près les taux de vacance mensuels constatés. Lors de l'établissement des taux pour l'exercice biennal, on avait estimé que la suspension du recrutement pour la catégorie des services généraux entraînerait une réduction de 11,9 millions de dollars des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2004-2005. Cet ajustement a été pris en compte dans l'ouverture de crédits approuvée par l'Assemblée générale. Au vu des difficultés rencontrées comme suite à la suspension du recrutement, un rapport devrait être soumis à l'Assemblée générale au deuxième semestre de 2005 pour recommander, s'il y a lieu, la levée de la suspension du recrutement aux postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées pour le reste de l'exercice biennal. Une décision à cet effet devrait atténuer les difficultés rencontrées dans l'application de divers programmes de travail et, compte tenu de l'évolution des taux de vacance constatés pour la catégorie des services généraux, n'entraînerait pas de dépenses supplémentaires pour l'exercice biennal 2004-2005, car la réduction de 11,9 millions aurait été enregistrée avant la levée de la suspension.

Figure 4
Taux de vacance pour la catégorie des services généraux et les catégories apparentées, 2004-2005

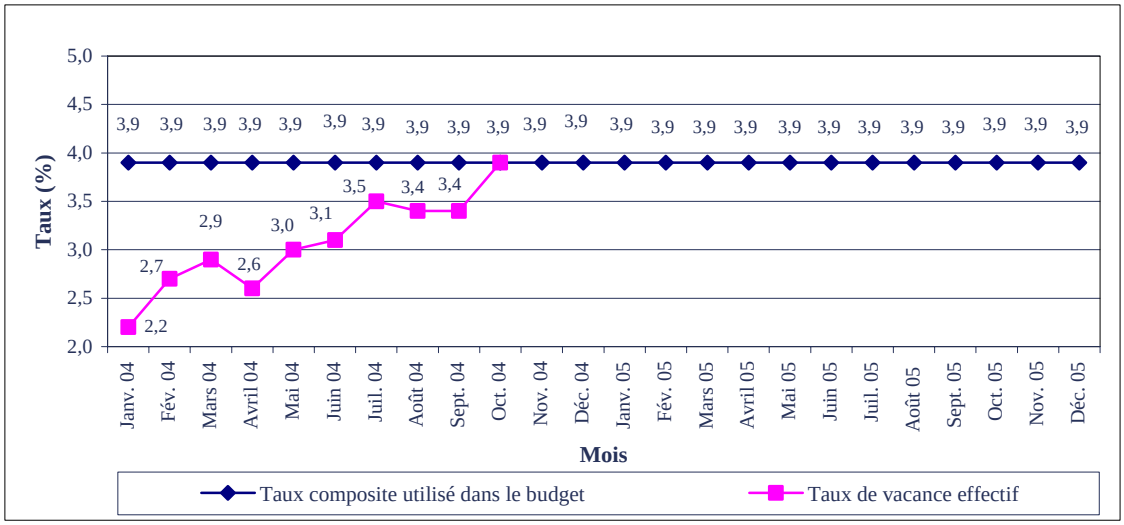

G. Questions diverses

43. On traitera ci-après de plusieurs sujets particuliers comme suite à des demandes formulées dans des résolutions de l'Assemblée générale ou à des

problèmes soulevés par l'application de procédures qu'elle a précédemment approuvées.

Dépenses liées à la tenue de séances supplémentaires de la Commission des droits de l'homme dans le cadre de sa soixantième session

44. Au paragraphe 4 de la section IX de sa résolution 58/272 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a invité le Conseil économique et social a revoir sa décision 2003/269 du 23 juillet 2003 afin d'examiner la possibilité de ne pas tenir de séances supplémentaires de la Commission des droits de l'homme dans le cadre de sa soixantième session; elle a en outre prié le Secrétaire général de fournir les services de conférence éventuellement requis et de lui présenter un rapport, à sa cinquante-neuvième session, sur les dépenses correspondantes, dans le cadre de son premier rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2004-2005.

45. À la soixantième session de la Commission des droits de l'homme, six séances supplémentaires ont été tenues, mais il n'y pas eu de séance le soir ni le week-end. Les services nécessaires ont été fournis à l'aide des ressources existantes. En conséquence, il n'a pas été nécessaire de demander des ressources financières supplémentaires.

Heures supplémentaires

46. Au paragraphe 30 de sa résolution 58/270, l'Assemblée générale a décidé de réduire de 2 millions de dollars le montant demandé au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit, étant entendu que les réductions pertinentes ne s'appliqueraient pas aux activités liées à la sécurité. Elle a aussi demandé au Secrétaire général de fournir des précisions au sujet des ressources nécessaires au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit dans le contexte de son premier rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2004-2005.

47. Le crédit initialement ouvert au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit pour l'exercice 2004-2005 s'élevait à 16 053 200 dollars. L''ouverture d'un crédit supplémentaire de 112 500 dollars a été approuvé par l'Assemblée générale en juin 2004 (résolution 58/295) pour couvrir des besoins liés au renforcement de la sécurité, ce qui a porté à 16 165 700 dollars le montant total approuvé pour l'exercice biennal. Au 30 septembre 2004, les dépenses au titre des heure supplémentaires et du sursalaire de nuit s'élevaient à 7 139 198 dollars. Il en ressort que les dépenses ont été légèrement supérieures aux moyennes prévues, principalement en raison de l'accroissement des heures supplémentaires au titre de la sécurité. S'il est actuellement trop tôt pour avoir une idée de l'ajustement qui pourrait être requis pour l'ensemble de l'exercice biennal, les dépenses au titre des heures supplémentaires continueront à être suivies de très près et des informations seront données, si besoin est, dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget.

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies

48. Dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1), le Secrétaire général a indiqué que le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* ne devrait plus être établi par l'Organisation des Nations Unies. En conséquence, il n'a pas été prévu de ressources à ce titre dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. Toutefois, l'Assemblée générale, lorsqu'elle a adopté le budget

(résolution 58/270, par. 44), a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, dans le contexte de son premier rapport sur l'exécution du budget, des possibilités de financement ou de mobilisation de ressources extrabudgétaires pour l'élaboration du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

49. À cette fin, des efforts ont été faits pendant l'année 2004 pour mobiliser des ressources et déterminer si l'on disposait de ressources suffisantes pour produire le *Répertoire*. Toutefois, ces efforts n'ont guère eu de succès. À la suite de consultations, les départements concernés, avec peut-être deux exceptions, ont indiqué qu'ils continueraient à suivre la question mais qu'à présent ils ne disposaient pas de ressources qui pourraient être réaffectées à la poursuite des travaux relatifs au *Répertoire*. Deux départements ont indiqué qu'ils étudiaient la possibilité de réaménager l'affectation de leurs ressources.

50. Pour ce qui est de la mobilisation de ressources extrabudgétaires, le Secrétaire général, dans son rapport intitulé *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (A/59/189), a noté que le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte avait tenu deux réunions pour examiner, entre autres, l'état d'avancement de la publication à la lumière de la situation et avait considéré que les activités relatives au *Répertoire* dépendraient de la mobilisation des ressources, en fonction de ce que l'Assemblée déciderait à l'avenir. En outre, le Secrétaire général a fait mention du rapport de 2004 du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'organisation[4], au paragraphe 111 duquel le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner, au niveau technique approprié, la possibilité de créer, à sa cinquante-neuvième session, un fonds d'affectation spéciale pour l'élaboration, la mise à jour et la publication du *Répertoire*, qui recevrait uniquement des contributions volontaires provenant d'États, d'institutions privées et de particuliers.

Transferts de postes

51. Au paragraphe 14 de sa résolution 58/270, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'entreprendre à titre expérimental les transferts de postes qui seraient nécessaires pendant l'exercice biennal 2004-2005 pour faire face à l'évolution des besoins de l'Organisation dans la réalisation des programmes et activités qu'elle est chargée d'exécuter, et de se conformer aux principes suivants :

- L'expérience serait limitée au transfert d'un maximum de 50 postes dans l'ensemble de l'Organisation;
- Elle n'aurait pas pour effet d'aggraver les taux de vacance de postes élevés dans les chapitres du budget;
- Elle ne s'appliquerait pas aux services linguistiques;
- Les transferts d'un chapitre à l'autre ne seraient effectués qu'une fois que toutes les possibilités d'utilisation des ressources disponibles dans les chapitres du budget qui profiteraient du transfert auraient été épuisées;
- Il serait fait rapport à l'Assemblée générale dans le contexte des rapports annuels sur l'exécution du budget.

52. En conséquence, tous les chefs de département et de bureau ont été invités à indiquer les programmes pour lesquels on avait constaté, lors de l'exécution des

programmes et activités prescrits pendant l'année 2004, que l'on ne disposait pas de ressources en personnel suffisantes. On s'est efforcé en même temps de déterminer pour quels programmes des ressources excédentaires étaient apparues pendant la même période, en deçà de celles qui étaient nécessaires pour exécuter les activités prescrites. Les besoins ont donc été réexaminés, au niveau des programmes principalement, puisqu'il fallait déterminer quels étaient les programmes pour lesquels les ressources en personnel s'étaient révélés excédentaires ou insuffisantes par rapport aux ressources totales approuvées dans le chapitre pertinent du budget.

53. Les réponses données ont montré qu'il était effectivement possible de déterminer dans quel secteur tel ou tel programme pourrait bénéficier de personnel supplémentaire. Toutefois, il était tout aussi évident que des difficultés inhérentes faisaient obstacle à la détermination des ressources en personnel excédentaires pour un programme donné, en vue de leur transfert à un autre programme. Pour que de tels transferts soient possibles, il faudrait que les postes en question ne soient requis ni pour exécuter les activités au titre desquelles ils avaient été approuvés peu de temps auparavant ni pour exécuter d'autres activités prioritaires prescrites au même chapitre. Aucun poste répondant à ces conditions n'a jusqu'à présent été trouvé pendant l'année 2004.

54. Il convient toutefois de noter que les difficultés rencontrées en 2004 à cet égard sont imputables, en partie tout au moins, aux taux de vacance de postes extrêmement serrés enregistrés pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (4,9 % en octobre 2004). Compte tenu de l'expérience acquise jusqu'à présent, les stratégies utilisées seront ajustées de façon à permettre d'agir au lieu de réagir et à ne plus être tributaire de l'existence de postes vacants. À cette fin, elles seront désormais axées sur la prévision des postes qui deviendront vacants du fait de départs à la retraite pendant la période considérée. On procédera de même pour l'examen des besoins en personnel lors de l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 2006-2007. Des listes ont déjà été communiquées aux chefs de département et de bureau pour leur indiquer les postes dont le titulaire devrait prendre sa retraite pendant l'année 2005 ou pendant l'exercice biennal 2006-2007, ce qui aidera à déceler les possibilités qui se présenteront de gérer avec souplesse les tableaux d'effectifs. La situation sera réexaminée régulièrement dans le but de profiter de la souplesse accordée au Secrétaire général pour l'exécution des programmes prescrits.

Ajustements techniques

Chapitre 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

55. Au paragraphe V.60 de son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005[5], le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait rappelé qu'il avait demandé au Secrétaire général d'accélérer l'achèvement de l'examen de la catégorie du Service mobile et de présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, ses propositions détaillées sur cette question (voir aussi A/57/772, par. 80). Dans ces conditions, le Comité n'a pas recommandé le reclassement d'un poste du Service mobile à la classe P-4 pour un fonctionnaire des finances à la Division de l'administration de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Alors que le Comité avait aussi demandé que soit examinée

dans le rapport du Secrétaire général sur la catégorie du Service mobile la question de l'utilisation des postes du Service mobile par les commissions régionales, le Secrétaire général a de nouveau demandé le reclassement d'un poste du Service mobile à la classe P-4 pour un fonctionnaire des finances à la Division de l'administration, étant donné qu'il fallait renforcer le personnel requis pour la mise en service du Système intégré de gestion (SIG) dans tous les bureaux de la CEPALC et qu'il fallait le faire sans tarder. Le titulaire de ce poste devait à l'origine diriger le Groupe des communications mais, au vu des nouveaux impératifs issus de l'évolution technologique, le poste du Service mobile n'est plus nécessaire, alors qu'on a absolument besoin de personnel spécialisé à la Section des services financiers. Les données financières de la CEPALC sont maintenant centralisées à Santiago et le siège de la Commission a l'entière responsabilité de toutes les opérations du SIG dans tous les lieux d'affectation où elle a des bureaux (sous-régionaux et nationaux). Le reclassement de ce poste du Service mobile à la classe P-4 n'aura pas d'incidences financières sur le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005.

Chapitre 28. Information

56. Conformément au programme de réformes du Secrétaire général et aux résultats d'un réexamen rigoureux et complet du Département de l'information, la transformation du Département a abouti à l'adoption de nouvelles modalités de fonctionnement et d'une nouvelle structure. L'objectif visé est de faire en sorte que le Département soit mieux à même de produire des programmes d'information de qualité et bien ciblés, à l'aide de messages plus spécifiques, et de définir avec plus de précision les publics visés. À cet effet, il a été décidé de rationaliser le réseau des centres d'information des Nations Unies situés en Europe occidentale et de les regrouper sous la forme d'un grand centre régional à Bruxelles. La décision de fermer les neuf centres nationaux situés à Athènes, Bonn, Bruxelles, Copenhague, Lisbonne, Londres, Madrid, Paris et Rome avait pour but de mettre à profit les synergies à l'œuvre au sein de l'Union européenne et de tirer parti de la grande compatibilité des données informatisées dans la région. Avant cette opération, chaque centre national disposait d'un poste de fonctionnaire de l'information recruté sur le plan national.

57. Pour assurer la continuité et une transition sans heurt, il importe maintenant d'incorporer ces postes au tableau d'effectifs du centre régional d'information récemment créé à Bruxelles. Les fonctionnaires de l'information recrutés sur le plan national avaient été spécifiquement affectés aux centres nationaux pour lesquels ils avaient été recrutés. Pour faciliter leur incorporation au centre régional de Bruxelles, il est proposé d'inscrire au tableau d'effectifs de ce dernier cinq postes d'administrateur recruté sur le plan national, en tant que postes de la classe P-3, étant donné que les titulaires n'exercent plus leurs fonctions dans un seul pays mais dans toute l'Europe occidentale. Il n'est pas demandé de ressources budgétaires supplémentaires pour cet ajustement technique consistant à reclasser à la classe P-3 cinq postes d'administrateur recruté sur le plan national.

Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence
Chapitre 8. Affaires juridiques
Chapitre 29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

58. Au paragraphe 43 de sa résolution 58/270, l'Assemblée générale a décidé d'examiner la proposition du Secrétaire général relative au transfert des secrétariats techniques des Cinquième et Sixième Commissions à sa cinquante-neuvième session afin de prendre une décision dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007. Conformément à cette décision, l'ouverture de crédits adoptée par l'Assemblée générale à ce sujet aurait dû refléter le maintien du statu quo et, par conséquent, l'inversion du transfert proposé des montants correspondants à partir des chapitres 8, Affaires juridiques (595 500 dollars), et 29A, Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion (1 210 200 dollars), vers le chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence (1 805 700 dollars). Toutefois, les crédits en question ont été ouverts par erreur dans la résolution 58/271 A du 23 décembre 2003 au titre du chapitre 2. Le crédit ouvert pour 2004-2005 qui figure à l'annexe I.A ci-après reflète un ajustement technique de zéro net afin de tenir compte correctement d'une ouvertures de crédits conforme à la décision prise par l'Assemblée générale.

I. Récapitulation

59. Sur la base des éléments exposés plus haut, le montant révisé des ressources demandées pour l'exercice biennal 2004-2005 s'élèverait à 3 351 149 600 dollars.

III. Chapitres des recettes

Chapitre premier des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel

60. Les modifications des chapitres des dépenses exposées plus haut et du chapitre 3 des recettes exposées ci-après entraîneraient une augmentation de 9 968 700 dollars au chapitre premier des recettes.

Chapitre 2 des recettes. Recettes générales

61. La diminution des recettes nettes du chapitre 2, qui est de 33 700 dollars, est l'effet net de la révision à la baisse des recettes prévues pour l'exercice biennal 2004-2005 (ramenées à 633 000 dollars), compensée en partie par une augmentation de 599 600 dollars correspondant à la réévaluation des coûts. La révision à la baisse des recettes prévues provient surtout d'une diminution imprévue des recettes relatives aux loyers, à la suite du départ d'un locataire.

Chapitre 3 des recettes. Services destinés au public

62. La diminution de 528 200 dollars des recettes nettes est due à une augmentation estimative de 1 591 000 dollars des dépenses totales imputables à l'application de paramètres actualisés d'établissement des coûts, compensée en partie par une augmentation de 1 062 800 dollars des recettes totales due principalement au fait que les fluctuations des taux de change ont eu un effet positif

sur les recettes philatéliques et les recettes provenant des services destinés aux visiteurs dans les locaux européens.

Récapitulation

63. Sur la base des éléments que l'on vient d'exposer, le montant estimatif révisé des recettes pour l'exercice biennal 2004-2005 s'élèverait à 424 747 300 dollars, comme il est indiqué dans le tableau suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	*Prévisions de recettes*[a]	*Modifications prévues*	*Montants révisés*
Chapitre premier des recettes	386 540,4	9 968,7	396 509,1
Chapitre 2 des recettes	24 043,2	(33,7)	24 009,5
Chapitre 3 des recettes	4 756,9	(528,2)	4 228,7
Total	**415 340,5**	**9 406,8**	**424 747,3**

[a] Résolutions 58/271 B et 58/295.

IV. Mesures qu'il est demandé à l'Assemblée générale de prendre

64. **Il est demandé à l'Assemblée générale de réviser comme indiqué plus haut au paragraphe 59 le montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2004-2005 et de réviser comme indiqué au paragraphe 63 le montant des recettes correspondant.**

Notes

[1] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément n° 8* et rectificatif (A/32/8 et Corr.1).

[2] Ibid., *cinquante et unième session, Supplément n° 5* (A/51/5), Vol. I, et rectificatif (A/51/5/Corr.1), chap. II, par. 110.

[3] Ibid., *Supplément n° 7* (A/51/7/Add. 1 à 9), document A/51/7/Add.6, par. 5.

[4] Ibid., *cinquante-neuvième session, Supplément n° 33* (A/59/33).

[5] Ibid, *cinquante-huitième session, Supplément n°7* et rectificatif (A/57/7 et Corr.1).

Tableau 1

Taux de change par rapport au dollar des États-Unis et d'inflation retenus lors de l'ouverture de crédits initiale pour l'exercice biennal 2004-2005 et aux fins du présent rapport, par lieu d'affectation principal

	Taux de change			*Taux d'inflation pour les objets de dépenses autres que les postes (en pourcentage)*			
	Ouverture de crédits initiale	*Rapport sur l'exécution du projet*		*Ouverture de crédits initiale*		*Rapport sur l'exécution du budget*	
Lieu d'affectation (monnaie)		*2004*[a]	*2005*[b]	*2004*	*2005*	*2004*	*2005*
Vienne (euros)	0,901	0,813	0,813	1,3	1,6	1,8	1,7
Santiago (pesos chiliens)	698,833	610,583	610,583	3,0	3,4	1,1	3,0
Addis-Abeba (birr)	8,610	8,634	8,650	4,0	4,0	5,0	3,5
UNMOGIP (roupies)	46,396	45,109	45,200	5,4	6,7	4,2	5,7
Beyrouth (livres libanaises)	1 501,000	1 503,583	1 503,583	2,5	2,5	2,0	2,0
Gaza/UNRWA/ONUST (nouveaux shekels)	4,541	4,467	4,467	1,5	1,7	–	2,1
Nairobi (shillings kényans)	77,500	78,938	81,170	3,0	3,0	9,0	6,5
Mexico (pesos mexicains)	10,860	11,301	11,520	3,7	3,0	4,4	4,1
La Haye (euros)	0,901	0,813	0,813	1,2	1,6	1,4	1,5
Bangkok (baht)	41,646	40,377	41,250	1,2	2,1	2,8	2,5
Port of Spain (dollars de la Trinité-et-Tobago)	6,123	6,120	6,120	5,0	5,0	5,0	5,0
New York (dollars É.-U.)	1,000	1,000	1,000	1,3	2,8	2,7	2,5
Genève (francs suisses)	1,359	1,255	1,255	1,1	1,7	0,9	1,1
Centres d'information des Nations Unies[c]	1,000	1,000	1,000	1,3	2,8	2,7	2,5

Abréviations : UNMOGIP = Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

[a] Moyenne des taux effectifs jusqu'en novembre 2004 (voir le tableau 3), le taux de novembre ayant servi pour décembre.

[b] Taux de change de 2004, sauf pour Addis-Abeba, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, Nairobi, Mexico et Bangkok, pour lesquels le taux utilisé est le taux de novembre 2004.

[c] Effet global de l'inflation et des fluctuations monétaires.

Tableau 2

Coefficients d'ajustement appliqués à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur en 2004 et 2005

(Base 100 = coefficient O)

	Ouverture de crédits initiale		*Premier rapport sur l'exécution du budget*		*Coefficients effectifs en 2004*											
Lieu d'affectation	*2004*	*2005*	*2004*[a]	*2005*	*Janv.*	*Févr.*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Juil.*	*Août*	*Sept.*	*Oct.*	*Nov.*	*Déc.*
Vienne	136,7	136,7	146,2	150,7	147,9	147,4	147,4	144,8	141,4	145,8	145,0	143,4	143,4	146,4	150,7	150,7
Santiago	117,4	117,7	128,4	129,6	121,5	121,5	126,6	126,6	126,6	156,1	125,2	125,2	125,2	128,6	128,9	128,9
Addis-Abeba	124,6	127,0	131,8	137,7	123,6	123,6	126,3	126,3	133,7	133,7	135,1	135,1	135,1	135,1	137,0	137,0
UNMOGIP	123,0	127,0	124,7	127,9	122,5	122,5	124,2	124,2	124,2	124,2	125,5	125,5	125,5	125,5	126,3	126,3
Beyrouth	138,2	140,5	141,4	146,6	137,5	137,5	139,0	139,0	139,0	139,0	143,6	143,6	143,6	143,6	145,8	145,8
Gaza/UNRWA/ONUST	133,0	133,3	134,8	135,9	132,7	132,7	135,1	135,1	135,1	135,1	135,1	135,1	135,1	135,1	135,9	135,9
Nairobi	121,4	123,7	123,4	127,5	120,6	120,6	122,7	122,7	122,7	122,7	124,1	124,1	124,1	125,4	125,6	125,6
Mexico	117,7	119,8	130,9	137,1	116,5	116,5	132,8	132,8	132,8	132,8	133,8	133,8	133,8	133,8	135,6	135,6
La Haye	135,6	135,6	145,0	149,3	146,9	146,4	146,4	143,8	140,1	144,5	143,7	142,1	142,1	145,0	149,3	149,3
Bangkok	118,9	119,1	121,8	123,4	119,5	119,5	122,2	122,2	122,2	122,2	122,2	122,2	122,2	122,2	122,6	122,6
Port of Spain	128,1	131,8	130,9	135,5	127,5	127,5	130,1	130,1	130,1	130,1	131,9	131,9	131,9	131,9	133,8	133,8
New York	154,9	157,8	156,2	161,9	153,9	153,9	153,9	153,9	153,9	153,9	153,9	153,9	160,7	160,7	160,7	160,7
Genève	148,8	148,8	160,4	169,0	159,5	159,5	158,4	156,1	154,0	159,5	159,5	159,4	159,4	161,7	169,0	169,0
Centres d'information des Nations Unies	114,2	114,6	114,4	114,8	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4

Abréviations : UNMOGIP = Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

[a] Moyenne des coefficients d'ajustement effectifs jusqu'en novembre et prévus en décembre.

Tableau 3
Taux de change de 2004 par rapport au dollar des États-Unis, par lieu d'affectation

Lieu d'affectation	*Ouverture de crédits initiale*	*Rapport sur l'exécution du budget*		*Variation (en pourcentage)*	
		2004[a]	*2005*[b]	*2004*	*2005*
Vienne	0,901	0,813	0,813	10,82	10,82
Santiago	698,833	610,583	610,583	14,45	14,45
Addis-Abeba	8,610	8,634	8,650	(0,28)	(0,46)
UNMOGIP	46,396	45,109	45,200	2,85	2,65
Beyrouth	1 501,000	1 503,583	1 503,583	(0,17)	(0,17)
Gaza/UNRWA/ONUST	4,541	4,467	4,467	1,66	1,66
Nairobi	77,500	78,938	81,170	(1,82)	(4,52)
Mexico	10,860	11,301	11,520	(3,90)	(5,73)
La Haye	0,901	0,813	0,813	10,82	10,82
Bangkok	41,646	40,377	41,250	3,14	0,96
Port of Spain	6,123	6,120	6,120	0,05	0,05
Genève	1,359	1,255	1,255	8,29	8,29

Abréviations : UNMOGIP = Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

[a] Moyenne des taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU de janvier à novembre 2004, le taux de novembre ayant servi pour décembre.

[b] Taux de change moyen de 2004, sauf pour Addis-Abeba, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, Nairobi, Mexico et Bangkok, pour lesquels le taux utilisé est le taux de novembre 2004.

Taux mensuels pratiqués pour les opérations de l'ONU[a]

Janvier	*Février*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Juillet*	*Août*	*Septembre*	*Octobre*	*Novembre*	*Décembre*
0,801	0,804	0,804	0,820	0,844	0,816	0,821	0,831	0,831	0,812	0,786	0,786
595,000	590,000	583,000	610,000	610,000	630,000	630,000	630,000	625,000	608,000	608,000	608,000
8,620	8,620	8,630	8,630	8,630	8,630	8,630	8,640	8,640	8,640	8,650	8,650
45,260	45,000	44,920	44,360	43,500	45,050	45,320	46,050	46,050	45,400	45,200	45,200
1 501,000	1 501,000	1 501,000	1 501,000	1 501,000	1 501,000	1 514,000	1 510,000	1 510,000	1 501,000	1 501,000	1 501,000
4,350	4,380	4,480	4,440	4,540	4,540	4,490	4,520	4,520	4,520	4,410	4,410
76,200	76,480	76,400	77,040	77,790	79,620	79,390	80,000	81,000	81,000	81,170	81,170
11,280	10,910	11,070	11,100	11,260	11,400	11,330	11,460	11,360	11,400	11,520	11,520
0,801	0,804	0,804	0,820	0,844	0,816	0,821	0,831	0,831	0,812	0,786	0,786
39,490	39,120	39,200	39,440	39,460	40,710	40,850	41,010	41,420	41,320	41,250	41,250
6,120	6,120	6,120	6,120	6,120	6,120	6,120	6,120	6,120	6,120	6,120	6,120
1,250	1,250	1,260	1,280	1,300	1,250	1,250	1,280	1,280	1,260	1,200	1,200

Tableau 4
Traitements des agents des services généraux : pourcentage de variation en monnaie locale

Lieu d'affectation	*Année*	*Taux retenus aux fins de l'ouverture de crédits initiale (année précédente = 100)*	*Taux ajustés dans le rapport sur l'exécution du budget*	*Augmentation (barème précédent = 100)*	
Vienne	2004	1,30	0,44		
	2005	1,60	1,70		
Santiago	2004	3,00	1,08	1er septembre	3,22
	2005	3,40	3,00		
Addis-Abeba	2004	4,00	21,70	1er janvier	21,70
	2005	4,00	3,50		
UNMOGIP	2004	5,40	5,80	1er juin	9,00
	2005	6,70	5,70		
Beyrouth	2004	2,50	2,01	1er septembre	3,80
	2005	2,50	2,00		
ONUST	2004	1,50	2,10	1er juin	3,60
	2005	1,70	2,10		
Nairobi	2004	3,00	–		
	2005	3,00	6,50		
Mexico	2004	3,70	1,30		
	2005	3,00	4,10		
La Haye	2004	1,20	1,25		
	2005	1,60	1,50		
Bangkok	2004	1,20	10,35	1er avril	13,80
	2005	2,10	2,50		
Port of Spain	2004	5,00	10,22	1er août	5,70
	2005	5,00	5,00		
New York	2004	1,30	0,76		
	2005	2,80	2,50		
Genève	2004	1,10	0,70	1er janvier	0,70
	2005	1,70	1,10		

Abréviations : UNMOGIP = Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

Annexe I

Modifications prévues des estimations budgétaires pour l'exercice biennal 2004-2005

A. Par chapitre : ventilation par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

			Modifications prévues							
Chapitre des dépenses		*Crédits initialement ouverts pour 2004-2005*[a]	*Dépenses imprévues ou extraordinaires*	*Décisions des organes directeurs*	*Fluctuations monétaires*	*Inflation*	*Ajustement des coûts standard*	*Taux de vacance*	*Augmentation (diminution) des crédits requis*	*Prévisions révisées*
1.	Politique, direction et coordination d'ensemble	58 504,4	664,8	815,0	554,1	709,8	144,7	140,9	3 029,3	61 533,7
2.	Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	533 574,8	–	–	17 826,5	5 887,5	286,6	1 863,1	25 863,7	559 438,5
3.	Affaires politiques	242 461,5	3 659,7	20,9	171,2	747,8	516,3	281,0	5 396,9	247 858,4
4.	Désarmement	18 118,4	–	–	107,6	223,2	174,0	66,2	571,0	18 689,4
5.	Opérations de maintien de la paix	89 898,3	–	–	989,3	172,5	83,3	103,8	1 348,9	91 247,2
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	5 484,4	–	–	552,3	(69,5)	(88,4)	25,1	419,5	5 903,9
7.	Cour internationale de Justice	31 621,9	103,7	–	2 396,1	407,2	332,9	74,2	3 314,1	34 936,0
8.	Affaires juridiques	39 303,0	–	–	535,7	351,4	288,4	155,5	1 331,0	40 634,0
9.	Affaires économiques et sociales	137 739,4	–	–	–	1 700,3	1 814,4	589,9	4 104,6	141 844,0
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	4 231,9	–	–	–	59,9	47,5	19,3	126,7	4 358,6
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	9 344,0	–	–	(3,7)	178,3	17,1	39,3	231,0	9 575,0

Chapitre des dépenses	Crédits initialement ouverts pour 2004-2005[a]	Modifications prévues: Dépenses imprévues ou extraordinaires	Décisions des organes directeurs	Fluctuations monétaires	Inflation	Ajustement des coûts standard	Taux de vacance	Augmentation (diminution) des crédits requis	Prévisions révisées
12. Commerce et développement	106 241,8	–	–	8 645,7	1 272,8	(1 794,8)	436,8	8 560,5	114 802,3
13. Centre CNUCED/OMC du commerce international	23 472,2	–	–	1 943,0	95,0	(43,3)	–	1 994,7	25 466,9
14. Environnement	10 530,1	–	–	(50,2)	371,3	12,1	52,5	385,7	10 915,8
15. Établissements humains	15 536,2	–	–	(398,2)	651,3	145,8	77,7	476,6	16 012,8
16. Prévention du crime et justice pénale	9 392,8	–	–	951,6	(121,4)	(226,0)	43,2	647,4	10 040,2
17. Contrôle international des drogues	20 006,9	–	–	1 938,5	(205,8)	(343,4)	79,9	1 469,2	21 476,1
18. Développement économique et social en Afrique	95 267,7	–	–	(266,7)	6 182,1	(3 371,1)	408,0	2 952,3	98 625,0
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	67 236,9	–	–	1 247,9	2 305,8	(1 195,3)	247,7	2 606,1	69 843,0
20. Développement économique en Europe	50 196,8	–	–	4 137,8	638,2	(439,2)	228,2	4 565,0	54 761,8
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	80 884,9	–	–	6 996,0	(583,2)	738,6	295,4	7 446,8	88 331,7
22. Développement économique et social en Asie occidentale	52 713,8	–	–	(84,8)	1 196,6	808,3	195,4	2 115,5	54 829,3
23. Programme ordinaire de coopération technique	42 871,5	–	–	–	–	–	–	–	42 871,5
24. Droits de l'homme	56 794,5	3 013,3	–	3 655,3	850,5	(392,7)	210,2	7 336,6	64 131,1
25. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	56 731,9	–	–	4 593,2	(171,6)	(19,4)	6,6	4 408,8	61 140,7
26. Réfugiés de Palestine	33 851,8	–	–	503,0	10,8	(636,0)	203,0	80,8	33 932,6
27. Assistance humanitaire	23 292,3	–	–	551,0	267,5	80,9	83,6	983,0	24 275,3
28. Information	156 056,1	–	–	718,2	1 357,6	3 494,1	473,5	6 043,4	162 099,5

Chapitre des dépenses	Crédits initialement ouverts pour 2004-2005[a]	Modifications prévues: Dépenses imprévues ou extraordinaires	Décisions des organes directeurs	Fluctuations monétaires	Inflation	Ajustement des coûts standard	Taux de vacance	Augmentation (diminution) des crédits requis	Prévisions révisées
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	11 246,5	–	–	–	122,5	104,2	44,8	271,5	11 518,0
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	28 147,7	–	–	–	291,2	406,0	109,8	807,0	28 954,7
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	57 277,9	–	–	–	614,2	528,9	141,3	1 284,4	58 562,3
29D. Bureau des services centraux d'appui	260 903,4	–	16,5	–	2 445,1	2 514,0	225,6	5 201,2	266 104,6
29E. Administration, Genève	114 163,5	–	–	9 204,3	541,7	(2 242,6)	96,9	7 600,3	121 763,8
29F. Administration, Vienne	34 539,9	–	–	3 556,4	162,3	(655,5)	32,0	3 095,2	37 635,1
29G. Administration, Nairobi	18 860,8	–	–	(473,7)	830,8	84,2	45,4	486,7	19 347,5
30. Contrôle interne	23 227,2	–	–	364,9	303,5	178,0	113,4	959,8	24 187,0
31. Activités administratives financées en commun	25 573,2	4,2	–	180,7	602,1	72,7	95,7	955,4	26 528,6
32. Dépenses spéciales	79 455,1	–	–	974,9	825,9	–	–	1 800,8	81 255,9
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	58 651,3	–	39 745,3	1 504,0	662,6	–	–	41 911,9	100 563,2
34. Contributions du personnel	382 319,4	–	–	5 910,0	926,2	1 638,1	1 295,9	9 770,2	392 089,6
35. Compte pour le développement	13 065,0	–	–	–	–	–	–	–	13 065,0
Total	**3 179 196,1**	**7 445,7**	**40 597,7**	**79 431,9**	**32 814,0**	**3 063,4**	**8 600,8**	**171 953,5**	**3 351 149,6**

[a] Résolutions 58/271 A et 58/295 de l'Assemblée générale, avec l'ajustement technique exposé au paragraphe 58 du présent document.

B. Par lieu d'affectation : ventilation par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Lieu d'affectation	*Crédits initialement ouverts pour 2004-2005*	*Modifications prévues*							*Prévisions révisées*
		Dépenses imprévues ou extraordinaires	*Décisions des organes directeurs*	*Fluctuations monétaires*	*Inflation*	*Ajustement des coûts standard*	*Taux de vacance*	*Augmentation (diminution)/ des crédits requis*	
New York	1 646 530,7	4 328,7	16 190,6	–	14 866,4	15 010,6	4 212,2	54 608,5	1 701 139,2
Genève	742 857,4	3 013,3	17 638,5	54 940,1	5 588,3	(8 129,9)	1 951,6	75 001,9	817 859,3
Vienne	133 596,3	–	–	13 005,0	(458,2)	(2 313,5)	360,4	10 593,7	144 190,0
Santiago	81 272,6	–	206,2	8 142,3	(1 736,2)	1 310,3	269,6	8 192,2	89 464,8
Addis-Abeba	121 795,7	–	2 241,0	(292,8)	6 522,5	(3 405,5)	466,3	5 531,5	127 327,2
Beyrouth	66 453,9	–	–	(90,8)	1 227,0	814,2	236,8	2 187,2	68 641,1
Nairobi	67 506,9	–	3 509,9	(1 573,2)	2 631,4	534,5	257,3	5 359,9	72 866,8
Bangkok	88 274,9	–	811,5	1 397,3	2 667,7	(1 381,0)	293,9	3 789,4	92 064,3
Autres lieux d'affectation	230 907,7	103,7	–	3 904,0	1 505,1	623,7	552,7	6 689,2	237 596,9
Total	**3 179 196,1**	**7 445,7**	**40 597,7**	**79 431,9**	**32 814,0**	**3 063,4**	**8 600,8**	**171 953,5**	**3 351 149,6**

Annexe II

Exercice biennal 2004-2005 : montant estimatif des augmentations ou des diminutions des crédits requis, par chapitre du budget et par principal objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre des dépenses	*Dépenses relatives aux postes et autres dépenses de personnel*	*Voyages*	*Travaux d'imprimerie*	*Autres services contractuels*	*Frais généraux de fonctionnement*	*Fournitures, accessoires, mobilier et matériel*	*Divers*	**Augmentation (diminution) totale**
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	2 435,2	358,8	0,5	52,7	47,5	29,7	104,9	3 029,3
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	21 946,1	8,0	0,9	265,9	229,2	489,8	2 923,8	25 863,7
3. Affaires politiques	4 111,9	1 043,8	0,8	6,1	182,8	51,5	–	5 396,9
4. Désarmement	628,9	3,7	–	0,2	3,3	3,7	(68,8)	571,0
5. Opérations de maintien de la paix	1 230,0	41,1	–	–	56,1	21,5	0,2	1 348,9
6. Utilisations pacifiques de l'espace	332,4	1,4	5,0	2,8	6,8	5,9	65,2	419,5
7. Cour internationale de Justice	2 792,0	0,9	62,3	40,5	321,8	96,6	–	3 314,1
8. Affaires juridiques	1 208,9	35,8	30,6	13,5	15,1	22,1	5,0	1 331,0
9. Affaires économiques et sociales	3 968,9	69,2	8,2	4,3	32,0	13,4	8,6	4 104,6
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	122,6	1,9	0,6	–	1,1	0,5	–	126,7
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	219,4	4,9	2,8	1,7	1,6	0,6	–	231,0
12. Commerce et développement	7 883,4	19,9	33,8	–	231,1	208,7	183,6	8 560,5
13. Centre CNUCED/OMC du commerce international	–	–	–	–	–	–	1 994,7	1 994,7
14. Environnement	369,1	3,0	0,2	–	9,2	4,2	–	385,7
15. Établissements humains	444,7	3,6	2,7	0,3	17,5	7,8	–	476,6
16. Prévention du crime et justice pénale	601,8	4,7	13,5	7,2	12,9	7,3	–	647,4
17. Contrôle international des drogues	1 255,6	20,5	52,4	48,0	43,1	49,6	–	1 469,2
18. Développement économique et social en Afrique	3 106,1	21,6	3,3	12,0	20,9	33,1	(244,7)	2 952,3
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	2 355,1	15,6	7,0	13,1	123,6	87,3	4,4	2 606,1
20. Développement économique en Europe	4 373,7	7,8	13,2	10,8	8,4	50,8	100,3	4 565,0
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	6 948,7	19,4	(5,0)	(19,5)	436,4	66,8	–	7 446,8

Chapitre des dépenses	*Dépenses relatives aux postes et autres dépenses de personnel*	*Voyages*	*Travaux d'imprimerie*	*Autres services contractuels*	*Frais généraux de fonctionnement*	*Fournitures, accessoires, mobilier et matériel*	*Divers*	**Augmentation (diminution) totale**
22. Développement économique et social en Asie occidentale	2 159,8	5,4	(0,5)	(7,7)	(27,1)	(13,7)	(0,7)	2 115,5
24. Droits de l'homme	5 603,4	1 104,5	4,6	50,1	284,6	280,5	8,9	7 336,6
25. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	88,0	–	–	–	–	–	4 320,8	4 408,8
26. Réfugiés de Palestine	80,8	–	–	–	–	–	–	80,8
27. Assistance humanitaire	853,4	13,4	2,2	18,3	30,5	10,8	54,4	983,0
28. Information	5 591,1	18,7	15,5	208,7	116,6	86,2	6,6	6 043,4
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	267,2	0,6	–	–	2,4	1,3	–	271,5
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	792,8	0,3	–	7,1	4,5	2,3	–	807,0
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	1 024,8	5,5	0,6	227,1	10,6	15,8	–	1 284,4
29D. Bureau des services centraux d'appui	3 217,2	25,4	1,7	240,4	1 506,5	190,4	19,6	5 201,2
29E. Administration, Genève	4 724,1	0,6	–	343,8	1 888,5	412,0	231,3	7 600,3
29F. Administration, Vienne	1 124,2	0,3	–	75,5	988,1	167,0	740,1	3 095,2
29G. Administration, Nairobi	(18,0)	0,3	–	9,5	467,2	27,7	–	486,7
30. Contrôle interne	934,2	9,5	–	0,7	7,0	8,4	–	959,8
31. Activités administratives financées en commun	–	–	–	–	–	–	955,4	955,4
32. Dépenses spéciales	1 674,9	–	–	–	125,9	–	–	1 800,8
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	–	–	–	–	41 911,9	41 911,9
34. Contributions du personnel	9 770,2	–	–	–	–	–	–	9 770,2
Total	**104 222,6**	**2 870,1**	**256,9**	**1 633,1**	**7 205,7**	**2 439,6**	**53 325,5**	**171 953,5**

Annexe III

Exercice biennal 2004-2005 : estimation des augmentations ou diminutions des crédits requis pour les activités financées en commun et les mesures de sécurité interorganisations, ventilées par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Modifications prévues							
	Crédits ouverts pour 2004-2005	*Éléments imprévus ou extraordinaires*	*Décisions des organes directeurs*	*Fluctuations monétaires*	*Inflation*	*Ajustement des coûts standard*	*Taux de vacance*	**Total, modifications**	*Prévisions révisées*
Commission de la fonction publique internationale	14 724,1	–	–	–	158,8	141,0	(6,1)	**293,7**	15 017,8
Mesures de sécurité interorganisations	86 375,8	20,0	–	–	3 715,7	179,8	(89,7)	**3 825,8**	90 201,6
Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination	4 095,0	–	–	178.1	56,8	(18,9)	3,7	**219,7**	4 314,7
Corps commun d'inspection	4 900,8	–	–	366,5	7,8	(94,2)	8,3	**288,4**	5 189,2
Total	**110 095,7**	**20,0**	**–**	**544,6**	**3 939,1**	**207,3**	**(83,8)**	**4 627,6**	**114 723,3**

Annexe IV

Dépenses encourues au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2004-2005 au 30 septembre 2004

(En milliers de dollars des États-Unis)

Crédits ouverts		3 217 229,3
Engagements non réglés	116 497,0	
Décaissements	1 176 072,0	
Total, dépenses		**1 292 569,0**
Solde non engagé		**1 924 660,3**